

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2021

Présents : Antoine BABILLOT, Luc BAJARD, Christel BENARD, Eva BOURILLON, Fabrice CHOLLET, Céline COMPAIN, Claude GEORGES, Laurent GITTON, Laurence LE CŒUR, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Christian PERDU, Narcisse SALMON, François-Régis THINAT, Marie-Christine VERDIER

Absents excusés : Florence BARONNET (donne pouvoir à Laurence PAJON), Florence CLAVIER (donne pouvoir à Céline COMPAIN), Baudouin LE ROUX, François THOMAS (donne pouvoir à Narcisse SALMON)

Secrétaire de séance : Christian PERDU

Compte rendu des décisions prises par le maire

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n°2021-31** portant sur l'attribution du marché de travaux pour l'empierrement d'un chemin communal situé route de l'Etang à l'entreprise TP Nicolas BLANCHET - Les Rétaux - 18110 Saint Martin d'Auxigny pour un montant total de 5 050,50 € TTC ;
- **Décision n°2021-32** portant sur l'attribution du marché de travaux pour la reprise du trottoir route de Saint Palais à l'entreprise TP Nicolas BLANCHET - Les Rétaux - 18110 Saint Martin d'Auxigny pour un montant total de 2 296,20 € TTC.

1. Convention d'utilisation de la piscine de Saint Germain du Puy

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine de Saint Germain du Puy pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2021/2022.

2. Tarifs de location des salles municipales 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- maintient pour 2022 les tarifs de location des salles municipales proposés en 2021.

3. Tarif pour la location de la salle Sainte Jeanne par l'association Pôle Nutrition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte un tarif de 150 € pour la location de la salle Sainte Jeanne sur 11 jours de avril à décembre 2022 pour les animations réalisées par l'association Pôle Nutrition.

4. Suppression de postes (modification du tableau des emplois)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- supprime les postes devenus vacants par départ de l'agent ou avancement de grade :
 - le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème} laissé vacant suite au départ en retraite de M. PELE,
 - le poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème} laissé vacant suite à l'avancement de grade de Mme GAINIER,
 - le poste d'agent de maîtrise à 35/35^{ème} laissé vacant suite à l'avancement de grade de M. BEAUSSANT,
 - le poste d'agent de maîtrise à 35/35^{ème} laissé vacant suite à l'avancement de grade de M. BOULANGEOT,
 - les postes de technicien, technicien principal 1^{ère} classe et d'agent de maîtrise principal à 35/35^{ème} non pourvus suite au recrutement du responsable du service technique,
 - le poste de technicien principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème} laissé vacant suite au départ en retraite de M. BRAQUART,
 - le poste d'attaché principal à 35/35^{ème} laissé vacant suite à la mutation de Mme DALLEE.
- approuve le tableau des effectifs annexé.

5. Modification de la durée hebdomadaire de travail poste 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- porte, à compter du 01/11/2021, de 24,50/35 annualisés à 25,30 la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe d'agent des services périscolaires polyvalents,
- précise que des crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

6. Modification de la durée hebdomadaire de travail poste 2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- porte, à compter du 01/11/2021, de 30 heures à 31h30 la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe d'agent des services périscolaires et entretien,
- précise que des crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

7. Auto-diagnostic « revitalisation de centre-bourg » : validation du plan d'actions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le plan d'actions « revitalisation de centre-bourg » et les niveaux de priorité de 1 à 3.

Le maire

Fabrice CHOUET

